

Georges RUSSIER
Commissaire enquêteur
Mairie de Le Cheylard
Place de l'hôtel de ville
07 160 LE CHEYLARD

Objet : Enquête publique projet aliénation chemins ruraux

Grenoble, le 23 novembre 2016

Monsieur le commissaire,

Nous sommes une association pour le développement durable et responsable du VTT. A ce titre, nos bénévoles de toute la France s'engagent dans des actions d'entretien de sentiers, de médiation et de sensibilisation.

Nous avons pris connaissance de l'enquête publique concernant le projet d'aliénation des cinq chemins ruraux aux lieux dits la Gardette et la Blache : « chemin rural de la Gardette au Cheylard », « chemin rural de Marcon à la Gardette », « chemin rural de l'Hoste », « chemin rural de la Blache », « chemin rural (sans nom) reliant Mallevall à la Gardette ».

Notre association a consulté ses adhérents de la commune et des communes voisines. Ainsi nous nous joignons aux vététistes locaux pour vous signifier que ces chemins ne sont pas désaffectés, à l'exception du « chemin rural de la Blache ». Les 4 autres sont des voies de passages (article L161-2 du code rural et de la pêche maritime). Ils sont utilisés régulièrement à VTT car permettant des liaisons essentielles sur ce secteur. Ils sont les seules alternatives à la route goudronnée. Ainsi, leur aliénation fera perdre en qualité, en valeur paysagère, patrimoniale et en sécurité les randonnées de tout types (pédestres, VTT...) en utilisant une route goudronnée.

Ces sports de nature sont primordiaux d'un point de vue sociétale (social, santé publique, éducation, environnement) comme du point de vue de l'économie touristique. C'est pourquoi leurs fédérations sont reconnues d'utilité publique dans le code du sport (article L131-8).

Notre association conteste donc cette aliénation.

Je me tiens à votre disposition pour de plus amples informations et vous adresse, monsieur le commissaire enquêteur, mes respectueuses salutations,

Lionel Macaluso,
Président